

*Initiatives ministérielles*

les FPE, depuis 1986. Le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir en 1984, et déjà, à trois occasions, on voit l'approche conservatrice s'afficher de façon très concrète. Le total des compressions au titre de la FPE entre 1986-1987 et 1994-1995, parce que les projections sont là, le ministre en a fait état, atteint le chiffre astronomique de 31.1 milliards de dollars, dont 22.2 milliards de dollars auraient dû être affectés aux soins de santé, et 8.9 milliards de dollars à l'enseignement supérieur. C'est quand même un chiffre étonnant.

Monsieur le Président, si les provinces décident de ne pas augmenter leurs impôts, elles seront forcées de faire absorber ces compressions soit par les hôpitaux, le système des soins de santé. Il va falloir fermer des lits, réduire les services, ou il va falloir demander aux étudiants de payer plus pour leurs frais de scolarité, et probablement aussi assister à des cours dans des classes bondées. Il y a toutes sortes de problèmes qui s'imposent pour les provinces, et c'est cela qui semble complètement échapper au gouvernement fédéral. Pourtant, ce n'est pas quelque chose qui n'était pas prévu, parce que si le gouvernement fédéral n'est pas conscient du problème à l'heure actuelle, problème qu'ils sont en train d'imposer aux provinces, c'est certes que par le passé le ministre des Finances était au courant. Le 24 mars 1982, le ministre actuel des Finances déclarait, ici à la Chambre, et je cite: «Ne faisons pas des hôpitaux, universités et collèges un champ de bataille entre le fédéral et les gouvernements provinciaux. Trouvons la solution en dehors de cette arène.» Qu'est-ce qui s'est passé entre-temps, monsieur le Président, pour que le ministre des Finances, qui était très préoccupé par les besoins des étudiants, des personnes malades, en 1982, demande aujourd'hui à son ministre d'État (Finances) de venir défendre ses compressions budgétaires?

Monsieur le Président, en ce qui concerne le Régime d'assistance publique du Canada, les compressions de l'aide aux provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, vous savez que cela se passe parce qu'on dit que ce sont les provinces les plus riches au Canada, mais dans un sens cela contredit l'engagement du gouvernement fédéral à venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, et je vais l'expliquer. Les pauvres de ces trois provinces sont aussi pauvres, ils ont autant de difficulté, autant de peine et de douleur à vivre que les pauvres dans les autres provinces du Canada. De plus, et c'est un fait à souligner, la Colombie-Britannique et l'Ontario, appuyées par l'Alberta, contestent en cour la légalité de ces compressions, parce que pour elles, même si elles sont les provinces les plus riches du Canada, elles comprennent quelles sont les implications pour leurs citoyens les plus démunis.

En ce qui concerne le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, l'élimination pure et simple de ce programme moins de deux ans après son

introduction, contredit une autre promesse du gouvernement qui, par la voix du ministre d'État délégué aux Forêts et aux Mines, avait déclaré, monsieur le Président, le 3 mai 1988, et je cite:

«Ce taux, soit 30 p. 100, sera en vigueur pendant deux ans, jusqu'à la fin de 1990. Ce seront les régions minières du Canada, les régions minières du Nord, évidemment, qui seront les plus durement touchées par l'abandon de ce programme, et les petites explorations minières.»

Je sais que certains de mes collègues veulent parler, beaucoup plus en détail, de ce programme qui est très important pour eux.

Maintenant, si on regarde les mesures qui sont prévues dans le Budget, le gouvernement fédéral a gelé pour les deux prochains exercices les transferts aux provinces en vertu du financement des programmes établis. On sait que le FPE aide les provinces à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de santé et d'enseignement supérieur. Si le gouvernement fédéral verse une aide égale par habitant à toutes les provinces, et on sait que c'est le cas, le gel signifie que les crédits n'augmenteront qu'en proportion de l'accroissement de la population des provinces, soit 1 p. 100, tel que l'a mentionné mon collègue, le ministre d'État, à l'échelle nationale.

Est-ce que les gens qui vivent au pays, qui ont soit eux-mêmes des problèmes de santé ou qui connaissent des gens qui ont besoin d'avoir recours aux services de santé dans leur province, vont accepter ces coupures? Je ne crois pas, monsieur le Président, et encore là je reviens à ma thèse que le gouvernement fédéral a simplement transféré le fardeau de son problème d'une mauvaise gestion sur le dos des provinces.

Je disais tout à l'heure que c'était la troisième fois depuis 1986 que le gouvernement fédéral réduit sa contribution au financement de l'enseignement supérieur et des soins de santé. Avant 1986, la valeur de ces transferts était relevée en fonction de la croissance du Produit intérieur brut par habitant, soit la croissance réelle de l'économie, plus le taux de l'inflation, et évidemment multipliée par la population de chaque province. En 1986, le gouvernement conservateur a décidé de désindexer cette formule en réduisant de deux points le taux de croissance des transferts. C'est une des désindexations qu'ils ont réussi à faire passer. On en connaît d'autres où ils n'ont pas réussi.

Dans le Budget de l'année dernière, le gouvernement a annoncé qu'il réduisait d'un autre point le taux de croissance des transferts. Le gel de cette année correspond à une autre amputation d'environ trois points des transferts fédéraux. C'est une situation absolument intolérable, monsieur le Président.

Le gel annoncé dans le Budget aura un impact, en 1990, qui pour les provinces entraînera une perte d'environ 7,4 milliards de dollars, puis cela est le gel annoncé dans le Budget cette année. Cette perte de 7,4 milliards